

Ci-après dénommée « l'Apporteur »

Ci-après dénommée(s) individuellement « Partie » ou « les Parties »

Hereinafter referred to as the "Business Introducer"

Hereinafter referred to individually as a "Party" and collectively as the "Parties"

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT *THE FOLLOWING IS HEREBY AGREED* :

L'Apporteur dispose d'un carnet d'adresses d'acheteurs et de vendeurs de biens immobiliers haut de gamme.

Le Client possède un réseau d'agences immobilières sous son enseigne JUNOT et dispose d'une image forte dans son secteur, axée sur des prestations « haut de gamme ».

Le Client a fait valoir son intérêt pour les compétences de **l'Apporteur** propres à lui permettre de développer cette image et son activité.

Les Parties se sont donc rapprochées afin d'arrêter et de formaliser dans la présente convention les conditions et les formalités de leur accord.

The Business Introducer has an address book of buyers and sellers of high-end real estate.

The Client has a network of estate agencies under its JUNOT brand and has a strong image within its sector, focused on "high-end" services.

The Client has expressed an interest in the Business Introducer's skills to enable it to develop this image and its business.

The Parties have therefore met in order to set out and formalise in this agreement the terms and formalities of their understanding.

EN CONSÉQUENCE IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT *CONSEQUENTLY, IT HAS BEEN AGREED AS FOLLOWS* :

